



Procédure sur les compétitions dans l'Oise et gérées par le CDJE OISE.

## Table des matières

Grand Prix de l'Oise (GPO).....	1
Qualificatifs départementaux jeunes.....	1
Championnat de France des Jeunes.....	2
Les trois conditions d'attributions obligatoires sont :.....	2
L'aide :.....	2
Coupe LOUBATIERE.....	2
Championnat de l'Oise de parties rapides.....	3
Championnat de l'Oise de parties cadencées.....	3
Divers.....	3

## Grand Prix de l'Oise (GPO)

- Réservé aux seuls joueurs licenciés à la F.F. Echecs dans un club de l'Oise.
- Les frais d'inscriptions sont les mêmes pour une ou plusieurs rondes, 4€ pour les adultes et 2€ pour les jeunes.
- Le trésorier émet une facture après la dernière ronde du GPO de la saison avec les données du responsable des compétitions vers les présidents de l'Oise. Ceux-ci sont libres de répercuter ou non les frais d'inscriptions du GPO aux participants.
- Les organisateurs de journées de GPO recevront une aide de 50€ contre des justificatifs de dépenses de la journée d'organisation.
- Les organisateurs devront fournir gratuitement du café, des boissons et une légère restauration adaptée principalement à des jeunes.
- Les frais d'arbitrage sont de 50€ par journée et seront payés à la fin de la saison contre le formulaire I2bis de la DNA.

## Qualificatifs départementaux jeunes

L'organisateur de la phase départementale recevra une aide de 50€ par jour contre justificatifs de dépenses pour cette journée.

Les éventuelles récompenses de cette journée seront fournies par le CDJE OISE.

Les frais d'inscriptions sont gratuits.

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CDJE OISE à hauteur de 50€ la journée + les frais de déplacement + maximum de 10€ de frais informatique via le formulaire I2 bis de la DNA.

## **Championnat de France des Jeunes**

Une aide est apportée aux jeunes licenciés dans l'Oise qui participent aux Championnats de France des Jeunes.

### **Les trois conditions d'attributions obligatoires sont :**

- a) avoir participé au minimum aux qualificatifs départementaux du Championnat de France des Jeunes de l'Oise (si la compétition a effectivement eu lieu)
- b) avoir participé à au moins deux rondes du GPO avant le Championnat de France des Jeunes dans la saison sportive concernée (si il y a eu au moins trois rondes de GPO avant).
- c) fournir des justificatifs de dépenses lors du Championnat couvrant au minimum la somme accordée par le CDJE OISE.

### **L'aide :**

- Le montant maximal de l'aide fournie par le CDJE OISE ne dépassera pas 1000€ (mille euros) pour l'ensemble des jeunes concernés.
- Le montant de l'aide ne dépassera pas 100€ (cent euros) par jeune participant aux Championnat de France des Jeunes et qualifiés après la phase Ligue HDF ou ZID de PICARDIE (Les cadets et juniors devront avoir participé à cette phase).
- Si le nombre de participants qualifiés (plus cadets et juniors remplissant toutes les conditions de participation ci-dessus) est supérieur à 10, le montant des 1000€ sera divisé par le nombre exact de jeunes.
- Si d'une part le nombre d'ayants droits est inférieur à 10 et d'autre part il y a d'autres jeunes sur place et que ceux-ci respectent les conditions d'attributions a) b) et c), ceux-ci auront une aide pour arriver au montant maximum de 1000€ tous jeunes Isariens confondus.

(Le montant de 1000€ est un minimum, le bureau du CDJE OISE pourra en modifier à la hausse le montant à sa discrétion)

## **Coupe LOUBATIERE**

L'organisateur de la Coupe Loubatière phase départementale recevra une aide de 50€ contre justificatif de dépenses pour cette journée.

Les éventuelles récompenses de cette journée seront fournies par le CDJE OISE.

Les frais d'inscription par équipe s'élèvent à 13€ pour la saison 2016-2017, le paiement doit se faire au moment de l'inscription sur place sous peine de non-inscription à la phase départementale.

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CDJE OISE à hauteur de 50€ la journée + les frais de déplacement + maximum de 10€ de frais informatique via le formulaire I2 bis de la DNA.

Chaque équipe allant en finale recevra une aide de 50€ contre justificatifs de dépenses liées à cette finale.

## **Championnat de l'Oise de parties rapides**

Ce championnat devra être autant que possible interdépendant d'un rapide organisé dans l'OISE.  
L'organisateur de ce rapide recevra une aide de 50€ contre justificatifs de dépenses de cette journée.  
Les éventuelles récompenses pour les Isariens champions de cette journée seront fournies par le CDJE OISE.

## **Championnat de l'Oise de parties cadencées**

Etant donné qu'il y a plusieurs formules possibles avec des restrictions possibles, il ne sera plus donné de titre de Championnat de l'Oise de parties cadencées jusqu'à nouvel ordre.

## **Divers**

Pour toute compétition à titre individuel et/ou par équipes, il est de la responsabilité des clubs de demander en leur nom propre un remboursement, subvention ou aide de quelque nature auprès d'une structure de la FFE, institutionnelle ou territoriale.

-----  
Rédacteur : Luc FANCELLI responsable des compétitions du CDJE OISE